

Des ajustements nécessaires pour préserver la qualité des services

Un service d'accueil supplémentaire le mercredi de 11h30 à 12h30 pour les familles ne souhaitant pas laisser leur enfant à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi.

L'organisation initiale (présentée dans la lettre du PEL n° 4) prévoyait que les enfants ne souhaitant pas fréquenter l'accueil de loisirs le mercredi après-midi rentrent chez eux dès 11h30.

Lors des réunions publiques du mois de juin 2014, de nombreuses familles ont exprimé le besoin de bénéficier le mercredi d'un accueil jusqu'à 12h30 de façon à pouvoir profiter de leur enfant le mercredi après-midi.

Au regard du nombre de familles concernées, la Municipalité a décidé de mettre en place ce nouveau service à compter de la rentrée 2014 dans chaque groupe scolaire.

Les enfants resteront ainsi dans leur école, en présence d'animateurs chargés de leur surveillance, jusqu'à l'arrivée de leurs parents au plus tard à 12h30. Ce service sera facturé sur la base du tarif à la demi-heure.

Nouveaux horaires des accueils de loisirs

Cette réforme a un coût qui ne sera pas totalement compensé par l'Etat.

Nous n'avons pas voulu à Saint-Michel revoir à la baisse les interventions qui concernent l'ensemble des enfants scolarisés. C'est pourquoi, contrairement à ce qui est mis en place dans de nombreuses autres communes, les interventions du conservatoire et de l'éducateur sportif pendant le temps scolaire seront maintenues, la pause méridienne restera de deux heures, l'école élémentaire Descartes conservera sa classe CHAM, et les taux d'encadrement resteront inchangés dans les accueils de loisirs.

La mise en place d'un nouveau service le mercredi midi nous a paru indispensable car il touche de nombreuses familles mais pour en limiter l'impact pour les contribuables, **nos accueils de loisirs fermeront désormais à 18h30, au lieu de 19h.**

Cette mesure, qui concerne une quarantaine de familles, permet de répondre à d'autres besoins qui touchent un nombre plus important de parents.

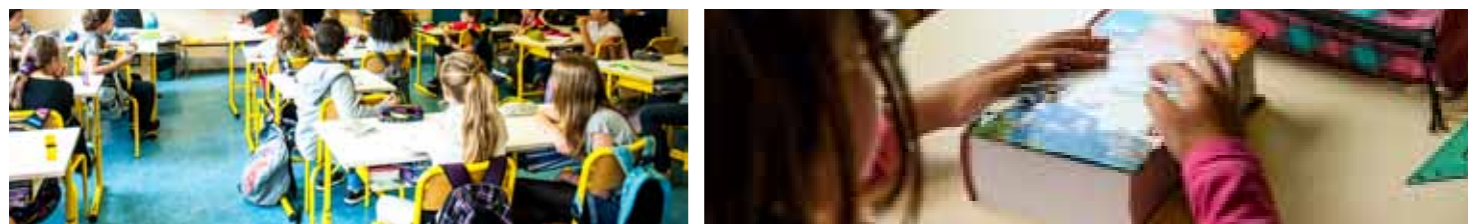
Une nouvelle répartition des accueils de loisirs le mercredi

Compte-tenu de l'augmentation attendue des effectifs dans les accueils de loisirs le mercredi après-midi, une nouvelle répartition sera mise en place dès le mois de septembre.

Le nombre de structures est inchangé mais les enfants seront accueillis dans des locaux plus adaptés. Vous trouverez ci-joint les détails de cette nouvelle répartition qui ne concerne que le mercredi.

Comité de suivi de la réforme

Un Comité de suivi réunissant parents, élus, services municipaux, et enseignants se mettra en place dans le courant du 1^{er} trimestre afin de maintenir une veille sur cette nouvelle organisation et permettre les réajustements nécessaires.



CONTACTS : PASCALE GAMBINO : 01 69 80 51 16 / CARLOS COSTA : 01 69 80 51 21

RYTHMES SCOLAIRES



La nécessité d'une tarification adaptée

La réforme des rythmes scolaires qui se mettra en place à Saint-Michel-sur-Orge à la rentrée 2014 va profondément modifier les modalités d'utilisation des services d'accueil périscolaires par les familles.

Les débats qui ont eu lieu, à l'occasion de la large concertation menée dans le cadre de cette réforme, ont montré que nos anciens tarifs n'étaient plus adaptés aux besoins des familles qui souhaitent une utilisation plus souple des services.

L'augmentation du temps périscolaire et le raccourcissement du mercredi impliquent nécessairement une modification du système de tarification, tout en préservant un certain nombre de principes auxquels la Municipalité est attachée.

Ainsi, le système de progressivité linéaire (quotient familial différent pour chaque famille) et le tarif solidaire (pour la restauration) seront préservés.

Mais la principale innovation est la création d'un tarif à la demi-heure qui permettra un ajustement au plus près de vos besoins.

Accueil de loisirs périscolaires :

Pour permettre une plus grande souplesse, le prix sera désormais calculé sur la base d'un tarif à la demi-heure (et non plus forfaitaire mensuel).

QUOTIENT FAMILIAL	Nouveau tarif ½ heure
QF < 300 €	0,22 €
QF > 1195 €	0,73 €

Restauration scolaire :

Inchangé depuis 2009, le tarif du service de restauration scolaire sera revalorisé de 5% de façon à tenir compte de l'évolution du coût des repas facturés par notre prestataire. A titre indicatif, le coût de ce service, qui comprend les frais de fabrication et de fourniture des repas, les frais de personnel communal qui assure la préparation, le service, l'animation du temps périscolaire, le coût de l'électricité, d'eau, d'entretien et l'ensemble des frais de gestion est de 9,91 € par enfant.

	Ancien tarif	Nouveau tarif
Tarif solidaire	0,90 €	0,95 €
QF < 300 €	1,60 €	1,68 €
QF > 1195 €	5,33 €	5,60 €

Accueils de loisirs mercredi et vacances scolaires :

Le nouvel emploi du temps scolaire prévoit que les enfants auront classe le mercredi matin. Le service d'accueil extrascolaire sera donc proposé à partir de 11h30 et intégrera le repas et le transport vers l'accueil de loisirs. Aussi, un tarif journalier unique sera désormais proposé. Pour les vacances, le tarif sera proposé sans repas et à la demi-journée pour permettre une plus grande souplesse d'utilisation. A titre indicatif, le coût d'une journée en accueil de loisirs pour la ville est de 36€ par enfant.

Mercredi	Repas et transport inclus
QF < 300 €	3,33 €
QF > 1195€	11,10 €

Vacances	Journée sans repas	1/2 journée sans repas
QF < 300 €	2,85 €	1,65 €
QF > 1195€	9,50 €	5,50 €

Les ateliers :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont proposés aux élèves de grande section de maternelle et d'élémentaire le vendredi de 15h à 16h30. Concrètement, il s'agit d'ateliers sportifs, culturels et/ou d'éveil encadrés par des intervenants spécialisés ou des animateurs expérimentés spécialement formés. Ces ateliers sont organisés par cycles de 5 séances en parallèle de l'accueil périscolaire. Dans un contexte de forte pression fiscale et de crise sociale importante, il est plus que jamais indispensable de trouver le juste équilibre entre la sollicitation des contribuables et celle des usagers.

Au regard de ce principe, ces ateliers ne seront pas totalement gratuits mais resteront accessibles au plus grand nombre, avec un tarif symbolique, tenant compte des revenus des familles.

Ateliers	Tarif pour un cycle complet soit 5 séances de 1h30
QF < 300 €	1,10 €
QF > 1195€	3,67€

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE



Le matin, je peux venir à l'accueil périscolaire à partir de **7h30**.



Chaque matin, l'école commence à **8h30** et termine **12h**.



Le midi, si je déjeune à la cantine, je reste à l'école.



Si je rentre à la maison, je sors à **12h** et je reviens pour **14h**.



Le soir, je termine l'école à **16h** sauf le vendredi à **15h**.



A **16h**, je peux rentrer chez moi si mes parents viennent me chercher.



A **16h**, je peux aller à l'accueil périscolaire, mais je peux aussi faire mes devoirs à l'étude.



Le mercredi, je vais à l'école le matin jusqu'à **11h30**. Si je suis inscrit à l'accueil de loisirs, je peux déjeuner à la cantine.

LE VENDREDI à 15h



Je peux rentrer chez moi si mes parents viennent me chercher.

OU



Je peux participer aux ateliers auxquels je suis inscrit et ensuite aller à l'étude.

OU



Je peux aller à l'accueil périscolaire et ensuite aller à l'étude.